



D3320-Direction de la commande publique-Achats

DELIBERATION N° D.2022.12.122 du Conseil municipal du 8 décembre 2022

Autorisation d'aliéner des biens de la ville de Versailles d'un montant supérieur à 4600 €.

Vente aux enchères en ligne de deux véhicules utilitaires Renault pour régularisation.

Date de la convocation : 2 décembre 2022

Date d'affichage : 9 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : M. Pierre FONTAINE

Rapporteur : M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Anne-France SIMON, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, Mme Corinne BEBIN, M. Marc DIAS GAMA, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie BOELLE, M. Michel LEFEVRE, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Moncef ELACHECHE, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Thierry DUGUET, Mme Marie POURCHOT, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT.

Absents excusés:

Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Arnaud POULAIN, M. Jean SIGALLA, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Céline JULLIE, M. Pierre FONTAINE, M. Olivier DE LA FAIRE.

M. Wenceslas NOURRY (pouvoir à M. Eric DUPAU), M. Charles RODWELL (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), M. Nicolas FOUQUET (pouvoir à M. Bruno THOBOIS), Mme Muriel VAISLIC (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. Erik LINQUIER (pouvoir à M. François-Gilles CHATELUS), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY), M. Philippe PAIN (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Ony GUERY (pouvoir à Mme Corinne FORBICE).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22-10° ;

Vu le Code de commerce et notamment les articles L.321-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2009.12.217 du Conseil municipal de Versailles du 17 décembre 2009 approuvant le projet de vendre aux enchères sur internet les biens réformés de la Ville ;

Vu le budget de l'exercice en cours et l'affectation des recettes correspondantes sur imputations suivantes : chapitre 920 « services généraux des administrations publiques locales », article 020 « administration générale de la collectivité », nature 775 « produits des cessions d'éléments d'actif » pour le véhicule et chapitre 928 « aménagement et services urbains, environnement », article 824 « autres opérations d'aménagement urbain » pour la consigne à vélos.

- Par délibération du 17 décembre 2009, la ville de Versailles approuvait la possibilité de vendre aux enchères sur Internet les biens communaux qui n'étaient plus utiles à la collectivité afin de leur

permettre d'être recyclés au lieu de les mettre au rebut. C'est aussi un moyen économique et sécurisé de vendre du matériel réformé.

L'article L.2122-22-10° du Code général des collectivités territoriales ne confère la possibilité au Maire d'aliéner les biens par délégation du Conseil municipal que si le montant de la cession n'excède pas 4 600 €. A contrario, si les biens sont d'un montant plus élevé, il revient au Conseil municipal d'autoriser l'aliénation de ceux-ci. C'est l'objet de la présente délibération.

- Trois biens d'un montant supérieur à ce seuil sont concernés et ont été vendus sur la vente aux enchères qui a eu lieu du 27 septembre au 12 octobre 2022. Il s'agit d'un utilitaire diesel équipé d'une benne, de marque Renault, immatriculé 176 EFC 78, mis en service le 28 septembre 2007, vendu à 8 925 € TTC, d'un utilitaire Diesel équipé d'une benne avec double cabine 7 places, de marque Renault, immatriculé AA 692 ET, mis en service le 27 avril 2009, vendu à 13 182 € TTC et d'une Mini Pelle avec cabine équipée de 3 godets, de marque Yanmar, mise en service en 2003, vendue à 16 800 € TTC

Il est précisé que cette procédure de vente en ligne concerne trois biens dont la Ville n'a plus l'usage.

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

D'approuver l'aliénation des biens communaux réformés ci-dessous, par le biais d'une vente aux enchères en ligne, organisée par la ville de Versailles :

Immatriculation	Descriptif du bien	Date mise en service	Valeur d'achat	Dernier compteur	Mise à prix	Prix de vente final
176 EFC 78	Utilitaire Renault équipé d'une benne - Diesel	28/09/2007	23 195 €	99 700 kms	4 300 € TTC	8 925 € TTC
AA 692 ET	Utilitaire Renault Diesel équipé d'une benne avec double cabine 7 places	27/04/2009	44 000 €	105 000 kms	4 500 € TTC	13 182 € TTC
	Mini Pelle avec cabine équipée de 3 godets	2003	26 312 €	5 500 Heures	4 500 € TTC	16 800 € TTC

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 33

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de suffrages exprimés : 42 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 42 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.